Introduction

À l'UTAC, nous sommes des partenaires de confiance pour une mobilité plus sûre et plus propre. Nous nous engageons à mener nos activités de manière éthique, responsable et durable. Nous croyons que nos fournisseurs jouent un rôle crucial en nous aidant à atteindre nos objectifs et à défendre nos valeurs. Ce Code de Conduite des Fournisseurs décrit les principes et les normes que nous attendons de nos fournisseurs lorsqu'ils font affaire avec nous. En vous associant à nous, vous acceptez de vous conformer au code de conduite suivant.

Conformité légale

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables, notamment en matière d'éthique commerciale, de sécurité de l'information, des droits de l'homme et de travail, d'environnement, de santé et de sécurité. Le non-respect des exigences légales peut entraîner la rupture de notre relation commerciale.

Conduite éthique

Les fournisseurs sont tenus de mener leurs activités commerciales en respectant les normes d'intégrité, d'honnêteté et de transparence les plus strictes. La corruption, le blanchiment d'argent et les pratiques commerciales contraires à l'éthique sont strictement interdits.

Travail et droits de l'homme

a. Travail des enfants : les fournisseurs ne doivent pas employer de travailleurs n'ayant pas atteint l'âge légal de travail défini par les lois et conventions applicables.
b. Travail forcé : les fournisseurs ne doivent recourir à aucune forme de travail forcé, y compris la servitude pour dettes, l'esclavage ou la traite des êtres humains.
c. Conditions de travail : les fournisseurs doivent offrir à leurs employés des conditions de travail sûres et saines et veiller à ce que les horaires de travail, les salaires et les avantages sociaux soient conformes aux lois applicables et aux normes du secteur.
d. Non-discrimination : les fournisseurs doivent traiter tous les employés avec dignité et respect, et ne doivent pas discriminer les personnes en fonction de la race, de la couleur de peau, du sexe, de la religion, de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle, ou de toute autre caractéristique protégée.
e. Liberté d'association : les fournisseurs doivent reconnaître et respecter le droit des employés à adhérer à des syndicats ou à en former et de participer à des négociations collectives conformément aux lois applicables.

Si vous utilisez une version papier de ce document, l'utilisateur doit s'assurer qu'il applique la version la plus récente.

Document Confidentiel

Responsabilité environnementale

Pour soutenir notre engagement envers la *Science Based Targets initiative (SBTi)*, nous encourageons les fournisseurs à comprendre et à minimiser leur impact environnemental en mettant en œuvre des pratiques durables, en réduisant la consommation d'énergie, en conservant les ressources et en gérant les déchets et la biodiversité de manière responsable.

Les fournisseurs sont encouragés à communiquer à l'UTAC les progrès réalisés en matière de développement durable afin de nous aider à comprendre et à réduire nos émissions de type Scope 3, comme le prévoit notre engagement dans le cadre de la *Science Based Targets initiative (SBTi)*.

Le respect des lois et des règlements environnementaux est obligatoire.

Qualité et sécurité

Les fournisseurs doivent fournir des produits et des services qui répondent aux normes de qualité et de sécurité convenues.

Ils doivent également fournir des informations précises et complètes sur les produits, y compris des fiches de données de sécurité ou des normes vérifiées de tiers, le cas échéant.

Confidentialité

Les fournisseurs doivent respecter la confidentialité des informations sensibles, des secrets commerciaux ou des données propriétaires qui leur sont communiquées au cours de la relation commerciale.

Les fournisseurs doivent préserver l'intégrité et la sécurité de leurs systèmes, y compris leur cybersécurité, et se conformer aux exigences légales, aux normes et aux directives pertinentes. Les fournisseurs doivent informer le délégué à la protection des données de l'UTAC s'ils ont connaissance d'une violation de la confidentialité des données ou d'un incident de cybersécurité qui affecte ou pourrait affecter les données de l'UTAC. Le délégué à la protection des données de l'UTAC peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@utac.com

Responsabilité de la chaîne logistique et d'approvisionnements

Les fournisseurs sont encouragés à promouvoir des pratiques d'achats responsables au sein de leur propre chaîne logistique, en veillant à ce que les matériaux et les services qu'ils fournissent soient d'origine éthique et durable.

Les fournisseurs doivent se conformer au Règlement sur les Minerais de Conflit, en vérifiant que ce qu'ils achètent provient de sources responsables et ne contribue pas à un conflit ou à d'autres activités illégales connexes. Des guides sont disponibles sur le site Web de l'OCDE.

Les fournisseurs sont tenus d'avoir un certain degré de résilience, y compris dans leur chaîne d'approvisionnement, en fonction de l'étendue des produits et des services fournis à l'UTAC.

Rapports et conformité

Les fournisseurs sont tenus de signaler rapidement toute violation du présent Code de Conduite des Fournisseurs ou tout comportement contraire à l'éthique observé au sein de leur propre organisation. Nous nous réservons le droit de procéder à des vérifications ou à des évaluations pour nous assurer de cette conformité.

Amélioration continue

Les fournisseurs sont encouragés à améliorer en permanence leurs pratiques conformément aux principes énoncés dans le présent code de conduite.

Nous vous recommandons de faire vérifier vos performances éthiques, sociales et environnementales par une tierce partie afin de faciliter l'établissement de rapports et de fixer des objectifs d'amélioration continue.

Nous vous recommandons également de travailler avec vos fournisseurs pour comprendre leur propre impact éthique, social et environnemental afin de les aider à établir des rapports et à s'améliorer en permanence.

Communication et formation

Les fournisseurs devraient communiquer ce code de conduite à leurs employés et s'assurer qu'ils comprennent leurs responsabilités. Il est recommandé de mettre en place des programmes de formation sur les responsabilités éthiques, sociales et environnementales.

L'UTAC s'engage à travailler en collaboration avec ses fournisseurs pour garantir le respect de ce Code de Conduite des Fournisseurs. Le non-respect de ces normes peut entraîner des mesures correctives, y compris la rupture de la relation commerciale. Nous pensons qu'en respectant ces principes, nous pouvons créer un avenir meilleur pour notre entreprise, nos fournisseurs et la société dans son ensemble.

Si vous utilisez une version papier de ce document, l'utilisateur doit s'assurer qu'il applique la version la plus récente.

Document Confidentiel

En signant ci-dessous, vous vous engagez à respecter le présent Code de conduite des fournisseurs de l'UTAC

Nom du Fournisseur : _____

Adresse du Fournisseur :

Numéro de SIREN du Fournisseur :

Nom et position du représentant légal :

Date :

Signature du représentant légal : _____

Si vous utilisez une version papier de ce document, l'utilisateur doit s'assurer qu'il applique la version la plus récente.

Document Confidentiel